



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.3/1995/L.4/Add.5
2 mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Vingt-huitième session
27 février-3 mars 1995
Point 19 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR SA VINGT-HUITIÈME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : Mme Chris DENELL (Suède)

Chapitre ____

ÉVALUATION ET SUIVI DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

(Point 12 de l'ordre du jour)

1. La Commission a examiné le point 12 de son ordre du jour à sa 477e séance, le 28 février 1995. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes relatifs à l'élaboration de profils de la pauvreté (E/CN.3/1995/19);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Central Statistical Office du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux incidences sur les statistiques du Sommet mondial pour le développement social (E/CN.3/1995/20).

La Commission a entendu un exposé oral sur les travaux de l'Équipe spéciale de l'évaluation de la pauvreté, présenté par le représentant de la Banque mondiale.

Mesures prises par la Commission

2. Après un large débat qui a porté, entre autres, sur les diverses méthodes permettant d'évaluer la pauvreté et la difficulté à définir et recommander des concepts internationaux à cet égard, la Commission :

95-05989 (F) 020395 020395

/...

9505989

a) A décidé que le rapport de l'Équipe spéciale de l'évaluation de la pauvreté serait examiné par le Groupe de travail de la Commission sur les programmes internationaux de statistique et la coordination à sa dix-huitième session. Le Groupe de travail lui soumettrait, à sa vingt-neuvième session, des recommandations sur les travaux complémentaires que les organismes statistiques internationaux et la Commission devraient éventuellement entreprendre dans le domaine considéré. Pour élaborer ses recommandations, il devrait tenir compte de l'expérience acquise à l'échelon régional et des résultats de l'évaluation de la pauvreté par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui sont consignés dans le rapport du Secrétaire général (E/CN.3/1995/19), ainsi que de toute la gamme des expériences et des situations nationales et régionales;

b) A souligné que le système statistique mondial devrait être réceptif et prêt à se mobiliser pour répondre aux besoins découlant du Sommet mondial pour le développement social en matière de statistiques sur les questions sociales;

c) A appuyé, de manière générale, les propositions techniques figurant au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général (E/CN.3/1995/20) comme constituant une base pour ses travaux ultérieurs dans ce domaine, et est convenue que la Division de statistique devrait réunir un petit groupe d'experts qui ferait rapport au Groupe de travail de la Commission à sa dix-huitième session sur la manière de conduire ces travaux, si possible, en même temps que le groupe devant se réunir à Sienne, en juin;

d) Est convenue que le groupe d'experts devrait également étudier la possibilité de mettre au point des indicateurs appropriés dans plusieurs domaines spécifiques, ayant une importance immédiate du point de vue des orientations.
